

Amérique du Nord et Caraïbe

Antigua-et-Barbuda

Bahamas

Barbade

Belize

Canada

Dominique

États-Unis d'Amérique

Grenade

Guyana

Haïti

Jamaïque

République dominicaine

Sainte-Lucie

Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Vincent-et-les Grenadines

Suriname

**Territoires britanniques d'outre-mer (Anguilla, Bermudes,
Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques,
Montserrat)**

Territoires néerlandais d'outre-mer dans la Caraïbe

(Aruba, Curaçao, Saint-Martin, Bonaire, Saint-Eustache, Saba)

Trinité-et-Tobago

Une fillette dans un camp de personnes déplacées à Port-au-Prince (Haïti).

| FAITS MARQUANTS |

- Au cours de l'évènement intergouvernemental au niveau ministériel organisé par le HCR à Genève en décembre 2011 pour marquer respectivement les 50^e et 60^e anniversaires des Conventions sur les réfugiés et sur l'apatridie, plusieurs pays de la sous-région ont annoncé qu'ils appliqueraient une législation en matière de réfugiés ou adhèreraient aux conventions sur l'apatridie. Certains pays se sont engagés à réactiver les mécanismes de détermination du statut de réfugié et à combler les manques en matière de protection.
- Les activités de suivi du HCR dans la sous-région ont contribué à des libérations conditionnelles, à des améliorations des conditions de détention et à l'examen favorable de solutions de substitution à la détention. Les interventions du HCR dans les procédures d'octroi de l'asile et devant les tribunaux ont abouti à des résultats positifs pour bon nombre de demandeurs d'asile.
- Des programmes de formation et de sensibilisation menés par le HCR ont fait mieux comprendre les principes clés du droit relatif aux réfugiés et le sort des personnes relevant de la compétence de l'Organisation aux autorités gouvernementales et au grand public.



- Une plus forte participation des réfugiés et des déplacés internes anciens et actuels à la prise de décision sur des questions touchant leur vie a permis de progresser vers des solutions durables. Le Congrès des réfugiés, composé de 60 participants, a identifié des questions et des préoccupations majeures pour les réfugiés, ce qui a donné lieu à des activités de sensibilisation des réfugiés auprès du Congrès des États-Unis, ainsi que de fonctionnaires aux niveaux local et des États sur des points tels que la protection des avantages sociaux pour les réfugiés handicapés et âgés.
- En Haïti, des déplacés internes sans papiers ont reçu des certificats de naissance et des documents d'identité, alors que les victimes de violence sexuelle et sexiste se sont vu offrir un abri, principalement dans des foyers sûrs, ainsi qu'un soutien aux moyens d'existence.
- En 2011, près de 43 000 personnes ont été réinstallées aux États-Unis d'Amérique et environ 7 000 au Canada, ce dernier pays ayant annoncé une hausse de 20 pour cent de son quota de réinstallations pour 2012.

Environnement opérationnel

Aux États-Unis, le climat politique n'a pas permis de progresser sur les projets de loi relatifs aux réfugiés, notamment ceux qui sont liés à la protection et à la restructuration du système d'immigration. Entretemps, le pays a introduit des mesures de sécurité supplémentaires qui ont causé des retards substantiels dans l'admission des réfugiés réinstallés et davantage de refus. Les réinstallations aux États-Unis ont malgré tout représenté plus de 70 pour cent de l'ensemble des réinstallations organisées par le HCR.

Au Canada, la migration clandestine a joué un rôle central dans les débats politiques et sociaux. Le Gouvernement a appliqué les mesures d'expulsion des citoyens étrangers qui

avaient violé la loi. Après l'arrivée par voie maritime d'un nombre important de demandeurs d'asile sri-lankais en 2010, le Gouvernement a introduit une législation au Parlement dans le but de dissuader les migrants de recourir à des passeurs, en imposant de longues périodes de détention, des restrictions sur le regroupement familial et d'autres mesures.

À la Caraïbe et à Belize, la situation économique difficile et les questions relatives à la sécurité ont sapé la capacité des pays hôtes à assurer la protection. La qualité des garanties de protection et la sélection dans les flux migratoires mixtes par voie maritime demeurent préoccupantes. Un nombre important de personnes (« boat people », principalement originaires d'Haïti, sont mortes en mer, alors que d'innombrables « migrants » sont systématiquement interceptés, détenus et sommairement renvoyés.

À quelques exceptions près, la plupart des pays de la Caraïbe n'observent pas l'avis consultatif sur le retour en Haïti publié par le HCR et le HCDH en 2011. Certains pays autorisent le HCR à les aider à traiter les demandes des réfugiés et autorisent les réfugiés à demeurer sur leur territoire, néanmoins sans perspectives d'intégration locale, alors que le HCR tente de trouver des solutions durables à leur intention. Une vague de crime organisé transnational dans les pays de la Caraïbe a contribué à un durcissement des attitudes à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Réalisations et impact

Aux États-Unis, les campagnes du HCR marquant les anniversaires des conventions sur les réfugiés et l'apatridie avaient pour objectifs de garantir que les décideurs chargés de la détermination du statut de réfugié adoptent une définition appropriée des réfugiés et que les demandeurs d'asile aient accès au territoire. Elles préconisaient également de rendre les conditions de détention et les solutions de remplacement à la

détention conformes aux normes internationales. Enfin, elles visaient à ce que les enfants non accompagnés ou séparés reçoivent une attention spéciale. Le HCR souhaitait aussi encourager la participation des réfugiés et des anciens réfugiés à la prise de décision sur les questions qui les touchent.

Ces activités ne sont pas étrangères aux annonces très concrètes faites par les États-Unis lors de la réunion intergouvernementale. Ainsi, le pays s'est engagé à faciliter le suivi par le HCR des procédures de sélection pour la protection des enfants non accompagnés ou séparés le long de la frontière méridionale avec le Mexique. Il améliorera également les pratiques de libération des détenus, garantira un accès élargi aux procédures d'asile et dispensera une formation actualisée relative à l'identification des individus en quête de protection au personnel chargé de l'ordre public participant aux opérations d'interdiction. De plus, le travail du HCR a contribué à convaincre les autorités d'accorder une libération conditionnelle à 79 pour cent des demandeurs d'asile récemment arrivés.

Au Canada, le HCR a continué de promouvoir des normes élevées dans la politique et les pratiques relatives à l'asile, ainsi qu'une amélioration des conditions de détention et des solutions de substitution à la détention. Il a aussi préconisé un environnement encourageant la réinstallation. Le HCR a transmis des avis au Gouvernement sur différents projets législatifs et a poursuivi son rôle de contrôle et de consultation dans des domaines majeurs, comme l'accès au territoire et les procédures d'asile, la détermination du statut de réfugié et les conditions de détention. La coopération avec l'Agence des services frontaliers du Canada a été élargie grâce à des séances de formation et d'information pour des centaines d'employés de l'Agence dans les aéroports et sur les frontières terrestres, ainsi que pour les enseignants de leurs centres de formation. Le HCR a également assuré une formation et suivi de près les audiences menées par les décideurs de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

A la Caraïbe, le HCR a œuvré pour garantir l'accès au territoire et l'adhésion aux conventions. Il a fait pression pour l'adoption des réglementations visant à appliquer des mécanismes justes et efficaces de détermination du statut de réfugié, en assurant des enregistrements individuels et en améliorant l'autosuffisance et les moyens d'existence. Le HCR a également cherché à progresser sur les questions relatives à l'apatridie et aux papiers d'identité, à la prévention des violences sexuelles et sexistes, l'octroi de la protection et/ou de solutions durables pour les victimes de la violence sexuelle, et la disponibilité des services pour des groupes présentant des besoins spécifiques, notamment les femmes et les enfants.

Grâce à ces activités, Haïti a annoncé qu'il allait adhérer aux conventions sur l'apatridie, adopter des mesures législatives et

régulatrices et réformer le système d'enregistrement des naissances et l'état civil. La République dominicaine s'est engagée à renforcer son comité national pour les réfugiés en collaboration avec le HCR. En Haïti, des déplacés internes sans papiers ont reçu des certificats de naissance. Des déplacés internes extrêmement vulnérables et des victimes de violence sexuelle et sexiste ont obtenu un abri, principalement dans des foyers sûrs, et un soutien aux moyens d'existence.

Contraintes

Aux États-Unis, la polarisation du climat politique, exacerbée par la situation économique difficile, a représenté un défi majeur pour le HCR. Des solutions exigeant des interventions législatives n'ont pu être mises en œuvre. Durant 2011, les autorités ont institué de nouveaux contrôles de sécurité qui ont diminué le nombre d'admissions pour la réinstallation. Avec le marasme économique et le taux élevé de chômage, les réfugiés dans le pays ont eu du mal à trouver et à conserver des emplois. Les autorités étatiques et locales ont dû faire des coupes dans beaucoup de services sociaux, dont certains sont essentiels pour les réfugiés. Les tensions économiques dans certaines communautés ont créé une opposition à l'acceptation de davantage de réfugiés. La priorité accordée par les médias aux problèmes économiques et financiers internes a rendu difficile d'associer le public aux questions relatives aux réfugiés.

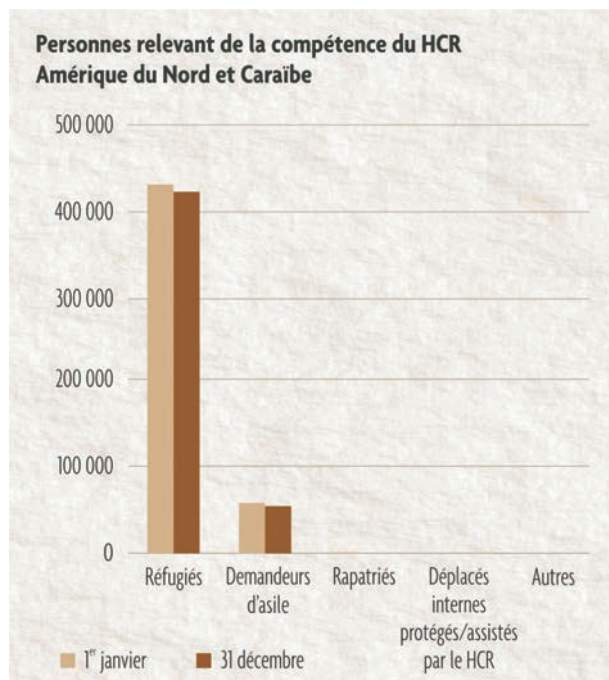
Au Canada, les limitations des ressources ont continué de saper le processus de détermination du statut de réfugié. Le nombre de demandeurs d'asile attendant une décision s'élevait à 41 000 fin 2011. Alors que le Canada s'est engagé à augmenter les arrivées en vue de la réinstallation, il a demandé au HCR de coordonner étroitement avec lui les futures demandes de réinstallation en raison du retard pris dans le traitement des dossiers.

À la Caraïbe, les principaux obstacles entravant le programme de protection du HCR ont inclus un environnement maritime complexe de migrations mixtes, la réticence des États à instituer des garanties en matière d'asile ou d'entamer un dialogue utile sur les questions intéressant les réfugiés, et l'impact de la politique d'interdiction des États-Unis et sa pratique de débarquement en cas de mouvements mixtes. D'autres écueils comprenaient le manque de volonté politique parmi les États de la Caraïbe d'accorder des documents d'identité, des permis de travail et de séjour aux réfugiés, la persistance des pratiques discriminatoires et xénophobes vis-à-vis des personnes relevant de la compétence du HCR, et aussi un manque de capacité des partenaires d'exécution du HCR en Haïti et en République dominicaine.

Budget et dépenses en Amérique du Nord et dans la Caraïbe | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Canada	Budget	2 321 843	0	0	2 321 843
	Dépenses	1 871 665	0	0	1 871 665
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹	Budget	6 452 322	2 372 077	6 477 459	15 301 858
	Dépenses	5 573 635	1 106 965	1 863 358	8 543 958
	Budget total	8 774 165	2 372 077	6 477 459	17 623 701
	Total des dépenses	7 445 300	1 106 965	1 863 358	10 415 623

¹ Inclut Porto Rico, les Îles Vierges américaines, les 12 États indépendants de la Caraïbe, 3 autres États de la Communauté de la Caraïbe et des territoires britanniques et hollandais en coordination avec le Bureau pour l'Europe.



Opérations

Aux **États-Unis**, le HCR a continué de faire part au Gouvernement de son inquiétude concernant la politique et les pratiques d'interdiction du pays, afin de garantir qu'elles n'entravent pas l'accès des demandeurs d'asile à des procédures justes et efficaces. Une autre priorité majeure a été d'aborder la détention et d'élargir le recours à des solutions de remplacement. Le HCR s'est aussi centré sur des activités plus larges relatives aux anniversaires des conventions afin d'identifier les lacunes de la protection aux États-Unis et d'encourager les autorités à s'engager à combler ces lacunes lors de la réunion de niveau ministériel en décembre 2011.

Au **Canada**, le HCR a collaboré avec les autorités nationales et régionales pour faire en sorte que les demandeurs d'asile soient autorisés à entrer dans le pays et aient accès aux procédures de détermination du statut de réfugié. L'Organisation a également travaillé avec les organismes gouvernementaux compétents pour leur apporter son aide avec les réformes motivées par la nouvelle législation, notamment la rédaction de décrets d'application et la création d'une procédure de recours pour les demandeurs d'asile, sur la base du bien-fondé

de leur cas s'ils ne sont pas reconnus comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Le personnel du HCR a entrepris des missions dans les points d'entrée aériens, terrestres et maritimes pour organiser des séances de formation et d'information et surveiller le respect des obligations du Canada en matière de protection des réfugiés et des instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Les domaines ayant reçu la priorité sont la recherche de solutions de remplacement à la détention et des améliorations dans l'accueil et le traitement des personnes vulnérables aux points d'entrée.

À la **Caraïbe**, le HCR s'est employé à garantir l'accès au territoire et aux procédures d'asile. Il a plaidé pour l'adhésion d'Haïti aux conventions sur l'apatridie et l'adoption de réglementations appliquant la législation sur les réfugiés et les migrations. Il a aussi prôné la réactivation des comités d'éligibilité. En outre, il a cherché à assurer l'enregistrement des personnes relevant de sa compétence, à organiser à leur intention des activités d'autosuffisance et à les doter de moyens d'existence. Parmi les autres priorités de l'Organisation figurent la prévention et la réduction de l'apatridie, notamment par la délivrance de papiers d'identité; des mesures pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste avec la protection des victimes de ces violences et la recherche de solutions durables pour elles; et enfin la prestation de services pour des groupes ayant des besoins spécifiques, y compris les femmes et les enfants.

Informations financières

Aux États-Unis, les limitations financières ont rendu difficile pour le HCR de surveiller les procédures d'expulsion rapide mises en œuvre aux frontières et à l'intérieur du pays. Cette question demeure essentielle, étant donné que la non-application de garanties de protection pourrait aboutir au refoulement. La capacité du HCR à contrôler le régime d'asile du Canada, un rôle qui lui est attribué par la législation nationale, est aussi limitée par le manque de ressources, puisque la taille du bureau de l'Organisation dans le pays a été réduite ces dernières années.

À la Caraïbe, le HCR n'a pu surveiller les principaux pays qui relèvent de la compétence du Bureau régional et influencer leurs politiques et pratiques dans des domaines tels que l'interdiction et le sauvetage en mer, la détermination du statut de réfugié, la détention et les solutions de rechange. De surcroît, le manque de ressources a empêché le HCR de veiller à ce que les garanties de protection soient en place dans les pays qui reçoivent un grand nombre de personnes par voie maritime.

Contributions volontaires pour l'Amérique du Nord et Caraïbe | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - BUREAU RÉGIONAL				
Brésil		100 000		100 000
Union européenne	653 257	745 280		1 398 537
Japan Association for UNHCR		1 854		1 854
Donateurs privés en Argentine		13 617		13 617
Donateurs privés en Suisse		36 503		36 503
Donateurs privés au Royaume-Uni		396		396
Espagne		1 373 626		1 373 626
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		100 000		100 000
États-Unis d'Amérique	400 000		1 300 000	1 700 000
États-Unis d'Amérique – Bureau régional – Sous-total	1 053 257	2 371 276	1 300 000	4 724 534
Total	1 053 257	2 371 276	1 300 000	4 724 534